

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Chères visiteuses, chers visiteurs,

Merci de votre intérêt pour le château de Schönbrunn ! Afin que vous puissiez profiter au mieux de votre visite tout en garantissant la protection du château et de ses œuvres d'art, voici quelques règles à respecter.

En entrant sur notre domaine, vous acceptez automatiquement le règlement intérieur ci-après :

VISITEUSES ET VISITEURS

Toute personne visitant notre domaine est tenue d'en respecter le règlement intérieur et de suivre les instructions du personnel de surveillance. Toute personne y contrevenant peut se voir refuser la poursuite de sa visite sur le domaine du château de Schönbrunn. Les parents ou accompagnateurs et accompagnatrices adultes endossent seul-es l'entière responsabilité de surveillance des enfants et adolescents qu'ils ou elles accompagnent, et sont responsables de leur comportement. Le personnel du château de Schönbrunn décline toute responsabilité de surveillance des visiteurs et visiteuses mineur-es. De même, les professeurs, monitrices ou autres personnes accompagnant des groupes sont responsables du comportement des personnes mineures se trouvant sous leur garde. Les enfants et adolescent-es de moins de quatorze ans n'ont accès aux salles d'exposition que sous la surveillance d'une personne accompagnatrice adulte. Nous proposons un accès handicapé à nos attractions ainsi que de nombreux autres services à l'attention des visiteuses et visiteurs présentant des besoins particuliers. Notre personnel vous renseignera avec plaisir à ce sujet.

TARIFS D'ENTRÉE ET HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture et tarifs d'entrée actuels sont affichés à la caisse du centre visiteurs, ainsi que sur notre site internet : www.schoenbrunn.at. L'acquisition d'un billet d'entrée donne droit à un accès à usage unique à nos attractions. Pendant la durée de la visite, le billet d'entrée doit être présenté sur demande du personnel de surveillance. Pour des raisons de sécurité ou de rénovation, certaines pièces peuvent être fermées si besoin. Une fois que l'entrée a eu lieu, le prix du billet ne peut plus être remboursé. Les billets achetés au distributeur automatique ou dans la billetterie en ligne « Imperial Austria » (www.imperialtickets.com) ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. Il n'existe aucun droit de résiliation ni de rétractation. En particulier, le paiement versé pour une visite ne sera pas remboursé dans le cas où vous avez manqué le début de la visite. Merci de respecter impérativement l'horaire d'entrée indiqué sur le billet et de vous présenter en temps et en heure au portail d'admission (« Gate ») dans le bâtiment principal. En cas de retard, votre billet perd sa validité. Les offres spéciales et les réductions ne sont disponibles qu'en caisse. Les billets authentiques pour le château de Schönbrunn ne sont en vente qu'à nos caisses sur le domaine du château, ainsi qu'aux distributeurs automatiques et dans notre billetterie en ligne (les billets combinés peuvent aussi être achetés auprès de nos partenaires). Les bons d'échange (« vouchers ») et les bons cadeaux ne permettent

pas l'accès à nos attractions et doivent donc être échangés en caisse contre des billets authentiques avant d'entrer.

AU VESTIAIRE

Il est interdit d'accéder aux salles d'exposition avec des objets encombrants de toute sorte, notamment des parapluies, bâtons de marche (à l'exception des aides à la mobilité médicalement justifiées), sacs à dos, sacs de voyage ou sacs de sport. Ce type d'objets doit être déposé au vestiaire dans le bâtiment principal, ou peut aussi être enfermé dans un casier séparé. Merci de vous adresser au personnel des vestiaires à cet effet. Des casiers supplémentaires sont disponibles dans le Group Center, au sous-sol. La société Schloß Schönbrunn Kultur- und Betriebsges.m.b.H. décline toute responsabilité pour les objets déposés au vestiaire ou dans les casiers, en particulier pour les objets de valeur (appareils photo, objectifs, lunettes, etc.) et les espèces ou pour tout dommage causé par le stockage de vos affaires. Pour cette raison, veuillez notamment à bien fermer et ranger tout liquide présent dans votre sac. Tout dommage survenu devra être signalé immédiatement après la récupération de vos objets ; les réclamations ultérieures ne pourront pas être prises en compte. Les objets trouvés sont conservés au vestiaire ou, dans le cas d'objets de valeur, dans le coffre-fort de notre bureau. Les objets non récupérés seront déposés au Service des objets trouvés de Vienne. Les vélos, trottinettes et autres véhicules ou dispositifs comparables sont interdits dans les salles d'exposition.

DANS LES SALLES D'EXPOSITION

Il est interdit de toucher ou d'endommager les objets d'exposition et les panneaux muraux, ou d'y porter atteinte de toute autre manière. Merci de respecter la distance de sécurité requise de 50 cm avec l'ensemble des œuvres d'art. Il est interdit d'ouvrir les barrières de délimitation ou de passer par-dessus. Merci de respecter la propreté des lieux. Il est interdit de manger et boire dans les salles d'exposition (vous pouvez apporter une bouteille d'eau refermable). Par égard pour les autres visiteuses et visiteurs, nous vous prions de ne pas téléphoner et de ne pas parler fort dans les salles d'exposition. Il est interdit de fumer dans tout l'espace intérieur du château. Il est interdit d'apporter un animal sur tout le domaine du château, à l'exception des chiens d'assistance.

L'utilisation d'un trépied, d'une barre à selfie télescopique (« selfie stick ») ou d'autres dispositifs semblables, de même que l'utilisation du flash ou d'outils comparables sont interdites au château de Schönbrunn. Les photographies et vidéos réalisées devront être utilisées exclusivement à des fins privées et non commerciales.

Une autorisation payante est nécessaire pour photographier et filmer à d'autres fins. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la section « Photos & vidéos » sur notre site www.schoenbrunn.at.

SÉCURITÉ ET URGENCES

Veuillez noter que le château de Schönbrunn est un monument historique classé qui, pour certains aspects, ne remplit pas les normes de construction aujourd'hui en vigueur. Des écarts avec les normes en vigueur peuvent être observés par exemple au niveau des balustrades, des marches, des rampes et des

revêtements de sol, ou encore concernant la hauteur des passages, balustrades, fenêtres et parapets. Par conséquent, pendant votre visite au château de Schönbrunn, veuillez porter attention en permanence à votre environnement et aux éventuels panneaux d'avertissement. La société Schloß Schönbrunn Kultur- und Betriebsges.m.b.H. décline toute responsabilité en cas d'incident causé par un écart avec les normes de construction aujourd'hui en vigueur.

Pour des raisons de sécurité, les salles d'exposition sont placées sous vidéosurveillance. Avec l'achat de leur billet, les visiteuses et visiteurs acceptent d'être filmé-es dans le cadre de cette vidéosurveillance, et que ces vidéos soient conservées à des fins de sécurité. Le château de Schönbrunn se réserve le droit de transmettre ces enregistrements aux autorités ou aux tribunaux sur ordre de ces derniers.

En cas d'alarme sonore, veuillez entrer en contact avec le personnel de surveillance. Merci de garder votre calme et de suivre les instructions du personnel de surveillance et des guides. Dans une telle situation, il est interdit d'utiliser les ascenseurs. Les issues de secours ne doivent être employées qu'en cas d'urgence et l'ensemble des issues, escaliers, passages et voies d'évacuation doivent rester libres en permanence, pour des raisons de sécurité.

En cas d'urgence médicale, merci de vous adresser au personnel de surveillance.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PARC

Le règlement intérieur des parcs de l'Office fédéral des espaces verts autrichiens (« Österreichische Bundesgärten ») s'applique pour l'usage du parc historique de Schönbrunn. Ce règlement, de même que les horaires d'ouverture actuels, sont affichés à toutes les entrées du parc de Schönbrunn.